

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / Berne, 29 novembre 2021

Directives sur la collaboration entre les professionnels de la santé et l'industrie

Consultation publique jusqu'au 25 février 2022

La collaboration entre les professionnel.le.s de la santé et l'industrie est une pratique établie depuis longtemps. Elle contribue au progrès médical et va, en principe, dans l'intérêt d'une bonne prise en charge médicale. Elle peut toutefois générer des dépendances et des conflits d'intérêts. L'ASSM traite ce sujet dans ses directives «Collaboration corps médical – industrie» (2013) qui viennent d'être actualisées. Le projet de texte est soumis à la consultation jusqu'au 25 février 2022.

Les conflits d'intérêts peuvent influencer les actes ou les jugements professionnels en raison d'intérêts d'ordre secondaire, notamment dans le domaine médical, lorsque des professionnel.le.s de la santé reçoivent des avantages de la part de l'industrie pharmaceutique et des technologies médicales. Les nouvelles dispositions de l'Ordonnance sur l'intégrité et la transparence (OITPTh) requièrent la modification des directives de l'ASSM datant de 2013.

Une sous-commission mandatée par de la Commission Centrale d'Éthique (CCE) a actualisé les directives sous la direction du Prof. Daniel Scheidegger, Vice-Président de l'ASSM. Le nouveau titre «Collaboration entre les professionnels de la santé, les responsables d'organisations de santé et l'industrie» montre bien que le domaine d'application des directives ne se restreint plus au corps médical, mais s'étend à toutes les professions de la santé.

Parmi les principaux changements, citons par exemple le financement indépendant de la formation postgraduée et continue comme objectif à long terme, les mesures permettant d'éviter les conflits d'intérêts lors du développement et des tests de nouveaux dispositifs médicaux, ainsi que le fondement des relations avec l'industrie sur des critères objectifs dans le cadre de prestations médicales.

Les directives révisées sont soumises à la consultation publique du 29 novembre 2021 au 25 février 2022. Les personnes et les organisations intéressées sont invitées à prendre position. Vous trouverez plus d'informations ainsi que les documents de prise de position sur notre site web: assm.ch/consultation-corps-medical-industrie.

Contact

Franziska Egli, Responsable Communication | +41 31 306 92 74 | f.egli@samw.ch